

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

À PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse, n° 8.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles, 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :  
16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.  
Bors du département du Rhône,  
1 franc de plus par trimestre.



LYON, 14 janvier.

M. Th. Fabas vient de publier, dans la dernière livraison de la *Revue Encyclopédique*, un article fort remarquable, sous ce titre : *Tendance de notre époque vers la république*. L'auteur, après avoir développé philosophiquement toutes les causes qui, suivant lui, entraînent la France vers un avenir républicain, établit un parallèle entre l'empire et la royauté de Louis-Philippe, et signale les différences d'origine et de situation de ces deux gouvernements. C'est cette partie du travail de M. Fabas que nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs ; ce ne sera pas probablement le dernier emprunt que nous ferons à la *Revue Encyclopédique*.

Des apologistes maladroits ont voulu établir un parallèle entre la dictature impériale et la monarchie quasi-légitime. Elles ont, en effet, quelques rapports de position qu'il est utile de bien déterminer.

Quant à leur grandeur dans l'histoire, qui oserait les comparer ? De la royauté du 7 août à l'Empereur, il y a la même distance que du principe bourgeois au principe républicain, du Directoire à la Convention, de l'égoïsme boutiquier à la magnanimité populaire.

Quel nom a-t-on trouvé pour caractériser le chef de cette dynastie ? celui de roi citoyen, qui s'est trouvé bientôt ne signifier que roi bourgeois. Napoléon disait lui-même qu'il était l'homme du peuple, le *peuple empereur*. Le roi bourgeois et l'Empereur diffèrent précisément comme les sources dont ils émanent.

C'est une chose bien remarquable que le sentiment républicain se fût conservé dans les armées plus pur et plus intact, quoique moins développé que partout ailleurs. Tandis qu'à l'intérieur le parti bourgeois, tout-à-fait dominant, cédait lâchement le terrain à la contre-révolution envahissante, la démocratie, toute vivante sous les drapeaux, s'indignait de se voir dérober le prix de tant de combats. L'illustre général de l'armée la plus jacobine, Bonaparte, fut la plus haute expression de ce sentiment. Déjà en vendémiaire il avait refoulé la réaction monarchique et catholique. Au 18 fructidor, ce fut lui qui la repoussa encore par l'effet d'une simple menace. Au 18 brumaire, tout en sauvant la France de la réaction à laquelle la lâcheté et l'inintelligence du parti bourgeois la livraient, Bonaparte, voyant cette réaction croître en force et prévaloir pour quelque temps, voulut la confisquer à son profit. Pour cela il fallait l'arrêter, et en quelque sorte la pétrifier, à un moment donné. Elle était dans les coalitions européennes, et Napoléon fut dans la nécessité de les vaincre sans cesse ; elle était plus dangereuse encore dans le mouvement des esprits, et Napoléon dut chercher à l'étouffer. L'esprit humain ne s'immobilise pas : il recule quelquefois jusqu'à un certain point, mais il marche toujours. En vain, pour distraire la France du passé ou de l'avenir, le héros lui créait un présent agité et gigantesque. Le cercle fatal était celui-ci : Si le monde revenait, en effet, vers la légitimité monarchique, c'est qu'il avait repris foi dans cet idéal ; et comme l'œuvre suit la foi, ce retour devait inévitablement s'effectuer, à moins que l'Empereur, proclamant de nouveau sans restric-

tion le pur idéal républicain, n'en rendît à la nation la croyance et l'intelligence : mais c'eût été se condamner à une abdication progressive.

Au lieu donc de faire de la réaction contre la réaction, il eut l'orgueil de lui opposer une résistance suffisante par son propre poids. Se plaçant dans la sphère d'attraction de la monarchie, et, par conséquent, emporté vers l'écueil du droit divin, il crut se retenir à la révolution en reconnaissant la souveraineté du peuple, à condition qu'il la résumerait en lui. Quoi qu'il fit, n'ayant pas voulu chercher son appui dans le principe républicain, il dut succomber devant la réaction monarchique et catholique. Mais il fut la digue qui la ralentit à l'intérieur, le champion qui la combattit sur tant de glorieux champs de bataille : c'est à ce titre qu'il a été et restera populaire.

C'était cependant un système de juste-milieu que le sien. Pourquoi donc le juste-milieu de Louis-Philippe vaut-il à son gouvernement une renommée si différente ? C'est qu'au lieu d'intervenir dans une réaction monarchique, il se produisit au milieu d'un mouvement républicain. Il n'est donc pas, comme l'autre, un combat contre la tendance rétrograde appuyée des armes de l'Europe entière ; mais, au contraire, une résistance au progrès, traitreusement pactisée avec le monde monarchique.

La seule chose qu'il y ait de commun entre l'Empire et la quasi-légitimité, c'est le vice fondamental de cette situation intermédiaire qui est l'équilibre entre deux abîmes. Le génie et la gloire n'ont pu s'y maintenir : l'intrigue et la bassesse le feront-elles mieux ?

Toutefois il y a encore quelque vérité dans le parallèle, quant aux moyens d'exécution, aux expédients, aux manœuvres secondaires, quant à la méthode de déception. Pour bien comprendre ceci, il faut s'élever à une idée nette et complète du caractère, des origines et de l'histoire de la monarchie actuelle, et non se contenter des notions semées, éparses et décousues, dans les salons, et trop souvent aussi dans une partie des feuilles quotidiennes.

Dans la controverse de trois ans que trancha l'insurrection de juillet, le parti bourgeois posa la question entre le principe démocratique ou la souveraineté du peuple, et le principe monarchique ou le droit divin. Il ne le pouvait faire autrement, car il n'a ni puissance, ni existence réelle, qu'en se reconnaissant pour être de la démocratie. Mais il ne comprit pas la portée de cet acte. Comme, par l'effet d'une hallucination plus forte qu'elle ne l'avait été en 89, il croyait fermement constituer à lui seul toute la démocratie, le peuple n'en étant qu'une dépendance accessoire, la question ainsi posée lui parut être réellement entre le parti-prêtre et absolutiste, d'une part, et lui, parti bourgeois, de l'autre. Cette erreur pouvoit se concevoir alors, parce qu'en effet, le peuple ayant disparu complètement de la scène politique depuis 1795, la génération actuelle ne le connaissait pas, nul ne savait ce qu'il était. Le fait capital des trois journées, c'est la réapparition inattendue et éclatante du peuple, se révélant de nouveau comme une portion intégrante de la démocratie, de la réalité, et la plus importante, et la plus magnanime, et virtuelle-

ment la plus intelligente. Depuis ce moment la mauvaise foi ou un aveuglement stupide peuvent seuls nier que les conditions du problème politique ne soient changées.

La souveraineté du peuple était reconnue en principe, et avait existé de fait pendant trois jours. Qu'était-ce autre chose que la proclamation officielle de l'idéal républicain, et la foi à cet idéal établie solidement dans les esprits par la sanction d'un *consentement* national et formel ? La France se retrouvait doucement dans la sphère d'attraction de la république, et le parti bourgeois ne pouvait éviter d'y courir lui-même, c'est-à-dire de se dissoudre dans la démocratie, sinon en s'adjoignant, comme nous l'avons dit, un élément monarchique.

Là était la difficulté. Le parti bourgeois pouvait bien édifier matériellement une royauté héréditaire et inviolable, mais non lui donner la vie. Le seul élément de construction qu'il possédât était le principe électif, lequel entraîne logiquement la responsabilité : ce principe, formant l'unique base de l'institution héréditaire, devait nécessairement la dévorer dans un temps donné. Stupide comme il est, et ignorant de la valeur politique des idées, le parti s'imaginait qu'il aurait tout fait quand il y aurait un trône et un sceptre. D'autres voyaient plus loin, et pourvurent, sans son aveu, au danger qui le menaçait.

La coterie doctrinaire, considérée sous son aspect le plus large, depuis MM. Royer-Collard, Decazes et Talleyrand, jusqu'à MM. de Broglie, Guizot et Thiers, a toujours présenté un nombre infini de nuances, parfois extrêmement tranchées, non-seulement entre les individus qui la composent, mais entre les diverses phases de la vie de chacun d'eux. Elle a cependant son unité qui peut se définir ainsi. Les doctrinaires sont les hommes qui, ayant un parti pris avant toute conviction, de s'établir à mi-chemin entre la république et la monarchie, au besoin plus près de celle-ci, étaient cependant assez intelligents pour comprendre la puissance des idées, et savaient bien l'irrésistible entraînement qui devait résulter de l'adoption ou du principe républicain ou du principe catholique. De là toute leur conduite et tout leur caractère. Force leur était de créer de prétendus principes pour ce qui n'en avait pas un véritable, et une fausse science pour jouer le rôle des idées. Ainsi sont nés les systèmes de la souveraineté de la raison, de la légitimité de M. Royer-Collard, qui n'est qu'un quasi-droit-divin, et de la quasi-légitimité inventée par M. Guizot. Ils ne sont tous que des lambeaux de vérités tronquées et faussées jusqu'au sophisme. Aussi n'avaient-ils aux yeux de leurs auteurs, d'autre mérite que de leur permettre de nier logiquement à la fois le droit divin et le droit populaire ; et de rejeter la tradition catholique et la tradition révolutionnaire. De ce qu'ils faisaient ainsi des doctrines, ce qui prouve qu'ils n'en avaient pas, leur est venu le nom de doctrinaires. Un tel rôle suppose comme première condition la sécheresse d'âme. C'est par là qu'ils ont mérité de s'élever au premier rang dans cette guerre de chicanes où le libéralisme luttait de mesquinerie et de mauvaise foi avec le cagotisme jésuitique. Telle est encore la cause de leurs succès présents, et aussi de leur faiblesse radicale, de leur impuissance à faire du véritable gouvernement, c'est-à-dire à

## FEUILLETON.

### ÉBOULEMENT SOUTERRAIN.

Circonstances affreuses. — Trait de dévouement et de courage.

Un événement qui pouvait avoir les conséquences les plus funestes, et qui a été l'occasion d'un trait remarquable de courage et d'humanité, est arrivé, le 29 décembre dernier, dans la commune de Fleurac, canton de Bugue, arrondissement de Sarlat (Dordogne), et en a tenu les habitants, pendant près de huit heures, dans les angoisses et l'anxiété la plus cruelle.

Depuis quelque temps, la sécheresse et un éboulement récent, arrivé au fond du puits commun qui donne de l'eau au bourg de Fleurac, en avaient rendu la restauration indispensable. Jean Queirou, jeune maçon intelligent et hardi, se chargea des travaux nécessaires et en fixa le prix. Le 29 au matin, il se mit à l'œuvre, et à une heure il avait terminé tous ses préparatifs. Il était au fond du puits ; la machine qui devait extraire les débris était pleine, mais avant de la faire hisser, il voulut s'assurer de quelques pierres qui menaçaient au-dessus de l'éboulement, et monta par la corde. Mais à peine il avait atteint le tiers de l'élévation, qu'une masse énorme se détacha et l'ensevelit. Des cris se font entendre ; on appelle du secours, on arrive, on s'approche avec effroi. Ce puits, ordinairement de 50 pieds de profondeur, est devenu un gouffre affreux. Il y a, dans les débris mêmes, des crevassees dont on ne voit pas le fond.

Cependant, quelques gémissements lointains qu'on entend encore de l'espérance. On s'aide, on s'encourage. François Chaumel dit Firmin, âgé de 19 ans, garçon cordonnier, est accouru, et ne consultant que son cœur et son courage, il affronte tous les dangers pour secourir le malheureux Queirou ; il se fait attacher par une corde et descend dans le puits, malgré les pierres et les masses de terre et de rochers qui menacent de s'écrouler sur lui. Déjà il a travaillé deux heures ; on a monté plus de quatre charretées de pierres. Firmin n'est plus qu'à une petite distance de la victime, qui ranime son ardeur par ses exhortations et ses prières. Tout-à-coup, une pierre énorme se détache, tombe sur Fir-

min et lui fait à la tête une blessure dangereuse. La vue de son sang, la fatigue, la crainte d'être englouti vivant, tout vient abatre son courage ; il sent que ses forces l'abandonnent et crie qu'on le remonte.

Sa figure pâle, ensanglantée, jette la terreur et la consternation dans la foule. Cependant Bernard Laporte dit Bernichou, jeune maçon s'avance à son tour pour aller au secours de son camarade. On extrait encore bien des matériaux. Laporte parvient enfin à découvrir la tête et les bras de Queirou, qui renait à l'espérance et à la vie à mesure que l'air vient frapper son visage. Mais Laporte reçoit à la tête une forte contusion ; il lève les yeux ; les masses énormes suspendues au dessus de lui commencent à l'étonner ; un froid glacial a remplacé l'ardeur qu'il éprouvait lorsqu'il est descendu dans l'abîme ; il ressent une faiblesse invincible et demande à remonter. A sa vue, une terreur générale s'empare des spectateurs. Les cris, les prières ne peuvent décider personne à descendre dans le puits. Quelques-uns s'avancent, mais les horreurs d'une mort qui paraît certaine, les épouvantent, et ils reculent.

Mad. de Beauroyre, dont le caractère ferme et généreux ne se dément jamais, était accourue sur les lieux dès la première nouvelle de cet événement. Elle s'avance au milieu de la foule, avec ses enfants. Elle fait entendre des paroles d'encouragement ; elle prie, supplie... Alors Firmin dont les forces sont rétablies, s'approche de nouveau du puits, examine les immenses crevassees qui s'étendent de tous côtés et calcule l'imminence du danger. Il se retourne et s'écrie : « Qu'on me descende ! Je veux y mourir ou je le sauverai ! »

Bientôt il se retrouve auprès de Queirou, ils entendent tous deux ce qui se dit au-dessus de leur tête. Ils croient sentir même l'impression que produisent, sur les terrains mouvans et crevassees qui les enveloppent, les pas de la foule immense qui se presse au-dessus d'eux. Firmin alors, avec effroi, s'écrie : qu'on empêche d'approcher ! Une grande partie des autorités est arrivée. Le commandant de la garde nationale fait reculer les habitants et place des sentinelles. Chacun est à son poste. Le sang-froid de Firmin est admirable. Il est forcé de prendre les pierres qui ont roulé au fond du puits et d'en former, autour de Queirou et de lui-même, une espèce de voûte, qui, dans le cas possible d'un

nouveau malheur, puisse contenir les terres et les préserver d'un ensevelissement complet.

Après deux heures de travail, il n'y avait plus qu'une des jambes de Queirou qui restait engagée. Mais elle était enfoncée sous un énorme quartier qu'il était dangereux de soulever, car il pouvoit tout faire écrouler autour d'eux. Firmin, voyant que ses efforts sont inutiles, cède aux prières de Queirou. Il lui passe une forte corde autour du corps et donne l'ordre de tirer. Plusieurs bras hissent avec ardeur, mais inutilement ; la jambe de Queirou eût plutôt été brisée que de céder aux efforts de ceux qui voulaient l'arracher aux débris qui la recouvraient. Dans cette position affreuse, Firmin prend un parti désespéré. Il saisit une barre de fer, la glisse sous le quartier, soulève la pierre. Les crevassees se prolongent avec bruit ; la chute des pierres et des débris recommence.

Enfin Queirou peut sortir sa jambe ! il est hissé au haut du puits et tombe évanoui au moment même où il est reçu dans les bras de ses concitoyens. Huit heures d'agonie, les angoisses d'une mort affreuse, avaient épuisé ses dernières forces. Firmin avait tenu sa parole, il l'avait sauvé, et il ne voulut sortir du puits que le dernier.

« Ils sont sauvés ! s'écrièrent les généreux citoyens qui recurent Queirou et Firmin au sortir du puits. Ces cris : « ils sont sauvés ! ils sont sauvés ! » sont répétés au loin par plus de deux cents personnes.

On se presse, on s'embrasse ; ce moment tient vraiment du délire ! Il faut avoir été témoin d'une pareille scène pour pouvoir s'en former une idée.

Mad. de Beauroyre a fait transporter Queirou et Firmin à son château où un bain leur avait été préparé. Là tous les soins imaginables leur ont été prodigués. Aujourd'hui leurs blessures ne donnent plus aucune crainte.

La conduite de Firmin et de Laporte est au-dessus de tout éloge. Elle ne peut manquer d'appeler les bénédictions de tous les gens honorables.

Nous savons que le rapport de cet événement a été adressé à l'administration qui s'est empressée de porter à la connaissance du ministre de l'intérieur le trait d'héroïsme et de courage de Firmin et de Laporte.

prévoir et diriger : car, en politique plus encore qu'en toute autre chose, les grandes pensées viennent du cœur.

» Ainsi il est vrai de dire qu'ils sont conséquents dans leurs inconséquences, et que la constance de leurs opinions éclate dans leurs apostasies; car la vérité, à leurs yeux, c'est, soit vérité, soit mensonge, tout ce qui sert au maintien de leur alliage bâtard de monarchie et de république. M. Guizot, sous la restauration, donna des raisons péremptoires contre une chambre héréditaire en France; en 1831 il en trouva d'aussi décisives pour l'hérédité de la chambre des pairs, et il fut conséquent à lui-même. L'école entière faisant de la contre-révolution en face d'un élan républicain, joue le même rôle que lorsqu'elle faisait de la révolution en présence de la tendance monarchique.

» Au 7 août, elle comprit que pour soustraire la royauté nouvelle à l'action absorbante du principe électif, il fallait y introduire un autre prétendu principe qui lui donnât une existence propre. La légitimité superstitieuse de M. Royer-Colard n'était plus possible, car il fallait une pseudo-idée qui pût s'établir à côté de la souveraineté du peuple, sauf à la dévorer plus tard. Mais on avait un expédient théorique tout-à-fait approprié aux circonstances. L'histoire présentait un grand exemple d'une déception analogue à celle dont on conçut la pensée. Napoléon avait escamoté à son profit la souveraineté du peuple : à quel titre?... en se proclamant l'homme nécessaire.

» De même, en 1830, on eut recours à ce sophisme : il nous faut, sous peine d'anarchie et d'invasion, un trône héréditaire. Or une seule famille est apte à l'occuper; car on prend les maisons princières toutes faites; on ne les fait pas. Et, en effet, on ne pouvait plus en faire dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle : on pouvait tout au plus y reconnaître celles déjà investies d'une telle supériorité sociale par une longue possession née d'un vœux préjugé. Telle est la quasi-légitimité; tel est le sens de ce mot, que la France avait choisi Louis-Philippe parce qu'il était Bourbon.

» De cette manière on établissait que la dynastie avait été l'ancre de salut de la France, son unique sauve-garde contre l'invasion et l'anarchie. Dès lors l'élection du duc d'Orléans n'était qu'un arrangement entre la maison princièrè et une nation qui avait plus besoin de la dynastie que la dynastie n'avait besoin d'elle : tel avait été le caractère de la révolution de 1688 en Angleterre, association à droits égaux des communes, de l'aristocratie et de la maison d'Orange. Dans cette élection l'acte de souveraineté du peuple s'était borné à la reconnaissance inévitable de la nécessité de la dynastie.

» La souveraineté du peuple réduite à la dérisoire faculté de proclamer une nécessité, les deux cents députés pouvaient, aussi légitimement que toute autre autorité, le faire pour elle. Dans ce système se trouvait donc légalisé le titre de la royauté nouvelle, et en même temps déposé au sein de la souveraineté nationale un chancre rongeur, dont le règne de la pensée immuable n'est que le développement. Ainsi les doctrinaires, voyant que pour constituer l'élément monarchique et en faire une réalité, il leur manquait un principe rationnel, ont cru y suppléer par une théorie. Mais c'est dans une vérité, dans un idéal, qu'on peut puiser la vie, non dans un sophisme. Aussi celui-ci leur a-t-il offert si peu de ressources que nous les avons vus à la tribune désavouer honteusement leur fausse philosophie, en disant qu'elle n'engageait pas pour la pratique : aussi les voyons-nous chaque jour chercher d'indignes ressources dans ce machiavélisme brutal et ennemi des idées, dont l'empire leur a légué des exemples et des instrumens. Ce moyen de gouvernement est devenu un indispensable

élément du leur, comme de tous les gouvernemens sans principes. Il a ses représentans inévitables dans le conseil. Enfin, comme il faut bien, en définitive, tendre vers un idéal véritable, sous peine de se placer hors de la réalité, ils sont forcés, en dépit de leurs théories, de se mettre, dans les faits, en marche vers l'idéal du passé. Ils sont, sous peine d'être entraînés par l'impulsion fatale de leur associé, le parti bourgeois, condamnés à s'efforcer de refaire l'aristocratie, de refaire le pouvoir absolu, de refaire la superstition catholique. Déjà nous avons les courtisans et la pensée immuable : plus tard nous aurons les tentatives de catéchisme et de rétablissement de l'influence cléricale. Oui, les doctrinaires sont condamnés à ce crime, et même ils sont, jusqu'à un certain point, exposés à y réussir. En ce cas, malheur à leur victoire!

» Pendant ce temps, la tendance opposée, quoique trop faible pour faire équilibre à la leur, n'en subsiste pas moins dans le parti bourgeois, et de temps en temps, en dépit de toute la prudence doctrinaire, son subtil effort rompt quelques-uns des liens qui le rattachent à l'élément monarchique. A son insu, et bien sans intention, quand il n'obéit pas à une impulsion étrangère, moitié instinct, moitié aveuglement d'égoïsme, il travaille à la grande œuvre de la république. Nous n'en voulons qu'un exemple, où le contraste des deux factions est bien évident : l'abolition de l'hérédité de la pairie, votée malgré la résistance des doctrinaires. En faisant à la monarchie cette brèche, qui sera fatale si on ne parvient à la réparer, le parti bourgeois a prouvé qu'il se préfère à elle. Eh bien ! le moment n'est pas très loin où il devra choisir entre le dévouement ou la désertion.

Th. FABAS.

ELECTION DE MACON.

Les candidats étaient :

M. Mathieu (opposition), membre de l'institut, beau-frère de M. Arago;

M. Pellorce (ministériel), conseiller de préfecture;

M. Aubel (légitimiste), ancien magistrat;

M. Bonnetain (juste-milieu-légitimiste).

Le nombre des votans était 290.

Au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin, M. Mathieu a eu	161 voix.
M. Pellorce,	40
M. Aubel,	60
M. Bonnetain,	16

Quelques voix ont été perdues.

Nous avons les nouvelles suivantes sur les autres élections départementales :

CÔTE-DU-NORD. *Dinan.* — Ce collège, convoqué le 6 janvier par suite de l'option de M. Beslay père, a nommé député M. de Saint-Pern Couellan. Il y avait 162 votans; M. de Saint-Pern a obtenu 113 suffrages; M. Robinot Saint-Cyr, 33; M. le duc de Fitz-James, 14; une voix perdue.

SEINE. — 7<sup>e</sup> collège. — Electeurs inscrits, 1,072. Premier tour de scrutin : votans, 844; majorité absolue, 423. M. le général Bertrand a obtenu 341 suffrages; M. Moreau, 239; M. Marmet, 223; M. Pepin-Lehalleur, 32; M. Debelleyne, 6. Aucun des candidats n'ayant atteint la majorité absolue, il sera procédé à un nouveau scrutin.

VAR. — Une lettre écrite de Toulon le 10, à six heures du soir, annonce que le bureau proposé par les amis de M. de Pontevès a été nommé. Cette première épreuve a dû suffire pour faire voir de quel côté se trouvaient le plus grand nombre de réformistes, et nous espérons apprendre qu'au scrutin pour la nomination du député tous auront réuni leurs voix sur M. de Pontevès et assuré ainsi la défaite du juste-milieu. (*Gazette du Midi*)

Loire-Inférieure. — On lit dans l'*Ami de la Charte* au sujet de l'élection de M. Blanchard :

Digne successeur des Luminais et des Laffitte, le maire du Bignon, nommé à Pont-Rousseau, marchera sur les traces de ces honorables citoyens; il voudra le gouvernement du pays par le pays, l'allégement des impôts, notamment sur le sel, le tabac et les vins; la suppression des sinécures, du cumul, la diminution du budget, l'abolition des monopoles, la réforme électorale, enfin le retour aux principes de juillet, au dogme de la souveraineté du peuple, que le pouvoir a si vite oubliés au milieu des flatteurs de l'empire et des transfuges de la restauration.

Les antécédens du nouvel élu de Pont-Rousseau sont pour l'avenir le sûr garant de ses intentions patriotiques.

Un des premiers, en 1815, M. Blanchard adhéra au pacte de la confédération bretonne, dont il fut élu un des commissaires, sous la présidence de M. H. Colombel, alors avocat, aujourd'hui président du tribunal civil.

Honneur au collège de Pont-Rousseau, qui a payé à Jacques Laffitte la dette de reconnaissance de Paris et de Bayonne! Honneur au collège de Pont-Rousseau, qui a remplacé ce député par un citoyen honorable par sa probité, son patriotisme et son indépendance!...

L'élection de Pont-Rousseau a prouvé qu'il existe des nuances dans le juste-milieu comme ailleurs. Ainsi que nous l'avions prévu ce sont les électeurs du juste-milieu qui ont décidé la victoire; mais il n'a pas dépendu de la majorité d'entr'eux que le candidat légitimiste ne fût nommé.

La nuit du 11 au 12 de ce mois a été pour Lyon la nuit des meurtres et des vols; M. B..., négociant, accompagné de son commis, passait, vers minuit, dans la rue Grenette, lorsque tous deux ont été assaillis par six individus qui les ont frappés de plusieurs coups de couteau, et les ont blessés l'un et l'autre. Aux cris poussés par ces derniers, les voisins et des passans sont bientôt accourus, et les malfaiteurs ont aussitôt pris la fuite. L'un d'eux en fuyant a laissé sur la place son chapeau et un mouchoir marqué G. R.; un agent de police accompagné d'un détachement de la force armée a immédiatement opéré une perquisition dans un hôtel voisin où l'un des fugitifs avait paru se réfugier, mais sans arriver à aucun résultat.

— A peu près à la même heure, deux hommes qui revenaient ensemble par le cours Morand, aux Brotteaux, après avoir, dit-on, passé la soirée ensemble dans un cabaret, se sont pris de dispute et l'un d'eux a donné à l'autre un coup de couteau qui l'a étendu sur le carreau.

On a transporté celui-ci à l'hôpital dans un état désespéré. On ne dit pas si le meurtrier a été arrêté.

— Dans la même nuit des voleurs se sont introduits dans la chapelle St-Clair, à l'extrémité du faubourg de Bresse et l'ont dévalisée. Il paraît qu'ils ont commencé par monter sur le toit, au moyen d'une échelle de maçon : de là ils ont pénétré dans le clocher et sont descendus dans l'église dont ils ont enlevé les ornemens et les vases sacrés.

Le *Courrier de Lyon*, à qui nous empruntons les faits précédens, avait certes bien raison de reprocher il y a quelque temps aux diverses polices qui couvrent notre ville leur insigne inhabileté; mais occupées qu'elles sont à se surveiller mutuellement, quand elles ne courent pas sus aux mutualistes et aux ferrandiers, comment trouveraient-elles le temps de veiller à la sûreté du public; la sûreté du gouvernement, chose bien différente, et opposée même le plus souvent les embarrasse bien assez; nous devons dire cependant que le *Courrier de Lyon* annonce dans le même numéro l'arrestation de quelques malfaiteurs sur la place Bellecour; on voit que les agens ne sont pas allés chercher bien loin, et encore on peut parier qu'ils cherchaient autre chose, la république sans doute, quand ils ont fait la bonne capture que voici :

Dans la soirée du 11, notre police de sûreté a opéré, sur la place de Bellecour, l'arrestation de sept à huit malfaiteurs de profession, presque tous repris de justice, et dont plusieurs sont soupçonnés d'être les auteurs des assassinats commis récemment

Une gratification en argent leur a été déjà offerte par M. le préfet de la Dordogne. Le gouvernement ne peut tarder de se joindre à ces témoignages de la reconnaissance et de l'estime publiques. (*Echo de Vézère.*)

On lit dans la *Chronique de Paris* :

Je suis converti comme tout le monde aux vertus civiles et militaires de notre siècle, disait en souriant il y a peu de jours M. de Ch.; mais M. de V. me permettra de citer une exception : il a connu sans doute comme moi le lieutenant de L-R-n-i-r? — Comment donc, beaucoup; un beau brun, un homme superbe, n'est-il pas à S-m-r? — Non, car depuis quelques jours il est à la conciergerie entre les mains du procureur du roi.

L-R-n-i-r était en effet à S-m-r dans un régiment de la garnison, très-bien reçu chez le général M\*\*\*, où l'on remarquait sa galante assiduité auprès de Madame la générale, son assiduité un peu plus tendre auprès de M. le M\*\*\*. Mais L-R-n-i-r finit par se lasser de courtiser la mère pour avoir la fille. Il va saluer un matin le général, et sollicite l'honneur de devenir son gendre.

Le général trouva la demande un peu osée, et dit qu'il consulterait madame, mais sans laisser ignorer au capitaine qu'il croyait qu'elle avait d'autres vues pour M. le M\*\*\*. Madame la générale alla plus loin que son mari et déclara qu'elle trouvait L-R-n-i-r par trop présomptueux.

Le capitaine fut donc prié de cesser ses visites. Le capitaine, au lieu d'accepter ce congé, paya d'audace en homme sûr de son affaire. Il écrivait au général qu'il avait mal fait de consulter sa femme, si c'était elle qui lui avait conseillé de refuser un aussi joli garçon pour sa fille, mais que, quant à lui, il le prévenait en ami qu'il avait mis dans sa tête de devenir son gendre, et qu'il le deviendrait malgré sa femme et malgré lui-même; qu'ainsi donc mieux serait de consentir au mariage de bonne grâce. Il donnait trois mois à la famille, trois mois et pas plus; car au bout de ce terme M. le M\*\*\* serait à lui.

A compter de ce jour, la jeune personne fut poursuivie des billets doux de M. L. R. n-i-r. Si un marchand lui envoyait quelque emplette, un billet était au fond ou au-dessus de la boîte : à table, déplaît-elle sa serviette, il en sortait un billet doux. A l'église, ouvrait-elle son Paroissien, un billet doux servait de signe à la page de la messe du jour.

Le général avait beau changer de domestiques, renouveler sa maison, les billets doux continuaient à tomber de partout, à sortir de partout. Le général ne savait comment s'y prendre pour protéger sa fille, lorsque trois semaines avant l'expiration des trois mois on vint lui apprendre que le lieutenant L. R. n-i-r avait disparu de S-m-r.

La disparition d'un homme aussi entreprenant était plus inquiétante encore que sa présence. Tous les agens de la police furent mis en campagne pour découvrir la retraite de l'ennemi. Personne ne put retrouver ses traces, ni savoir ce qu'il était devenu.

La surveillance paternelle et maternelle ne cessa pas d'entourer la jeune personne : un soir enfin elle venait de passer dans sa chambre, elle s'y croyait seule, elle avait fermé sa porte; elle avait fait sa prière, et se mettait au lit, lorsqu'une main vient tout-à-coup peser sur sa bouche et étouffer ses cris : un bras vigoureux dompte sa résistance; son propre effroi achève de la livrer à son ravisseur : c'était L. R. n-i-r., qui depuis près de quinze jours était caché dans un grenier de l'hôtel du général, où quelque domestique gagné, sans doute, lui avait porté sa nourriture, et qui, depuis ce temps-là, guettait le moment de pouvoir s'introduire dans la chambre de sa victime.

Quand son attentat fut consommé, le lieutenant sonna lui-même la femme de chambre, et lui dit de faire venir le général : celui-ci accourt, et trouve le lieutenant armé de deux pistolets, qui lui dit froidement : « Général, je suis fâché que vous m'avez réduit à être plus entêté que vous : votre fille vous dira que vous ne pouvez plus me la refuser. »

Le général veut se précipiter sur cet homme, dont l'audace excite son indignation et sa rage. L. R. n-i-r le contient au bout du canon de son pistolet, et lui dit : « Général, je vois que je dois vous laisser le temps de rappeler votre sang-froid : je reviendrai demain, et j'espère vous trouver plus raisonnable; je vous avais prévenu, et je suis prêt à tout réparer : adieu. » A ces mots, il ouvre une fenêtre, saute par là dans le jardin, d'où il franchit un mur et s'éloigne.

Le lendemain, la famille se consulte, on se décide à étouffer, si c'est possible, le scandale d'un pareil événement, et pour cela le général donne une fête où paraît sa fille... Mais l'épreuve était trop forte : on s'aperçut que l'infortunée était devenue folle!

Le lieutenant fut alors dénoncé à la justice. Je vous ai dit qu'il

était aujourd'hui à la Conciergerie, et la *Gazette des Tribunaux* nous apprendra le reste.

TALLEYRANDIANA.

— Le jour de la première fédération, M. l'évêque d'Autun, au moment où il se rendit à l'autel pour célébrer la messe, ayant aperçu le commandant de la garde nationale, M. de Lafayette, placé devant lui, lui dit tout bas : « Ah ça ne me faites pas rire. »

— Louis XVIII étant à Saint-Ouen, disait à M. de Talleyrand, en parlant de la proclamation du sénat conservateur et du traitement de ses membres : « Après tout, ce n'est pas trop cher. » Quelques instans après, le roi lut au chef du gouvernement provisoire la charte constitutionnelle. M. de Talleyrand dit alors : « Si j'osais parler avec franchise à V. M., je me permettrais quelques observations sur une lacune. — Laquelle? parlez. — Sire, il n'y a point de traitement fixé pour la chambre des députés. — Non, sans doute, leurs fonctions seront d'autant plus honorables qu'elles seront gratuites. — Oui, sire, mais... ce sera bien cher! »

— On parlait avec indignation de la conduite d'un certain maréchal de France en 1814; on commentait avec amertume les effets de ce qu'on appelait l'initiative de la trahison : « Oh! mon Dieu, dit le prince, tout cela ne prouve qu'une chose, c'est que sa montre avançait. »

— Lorsque M. de Talleyrand revint de sa première ambassade, l'empereur lui demanda : « Que pense-t-on de moi dans les cours du Nord? — Sire, dit le courtisan, les uns pensent que vous êtes un dieu, les autres un diable, mais aucun ne vous croit un homme. »

— Un jour quelqu'un disait à M. de Talleyrand : « Au moins, dans la chambre haute, il y a des consciences. — Oui, répondit-il, beaucoup de consciences; il y a même Se... qui en a deux. »

— Dans une circonstance plus récente, un prince fraîchement intronisé disait devant M. de Talleyrand, qu'il ne concevait point qu'on fit infidélité à sa femme. « On voit bien, dit tout bas M. de Talleyrand, qu'il n'a pas épousé la révolution. »

(*Extrait de l'Album perdu d'un homme d'état.*)

aux environs de Lyon. Parmi eux on cite le nommé Flavin voleur célèbre par son audace et sa force corporelle. Le public, témoin de leur arrestation, a lui-même prêté main-forte aux agents de police.

On lit dans le National :

NOUVELLE DÉCOMPOSITION DU MINISTÈRE.

On semblait fort attristé hier à la chambre de la nouvelle décomposition dont le ministère est menacé. La retraite du maréchal Mortier est inévitable ; sa complaisance paraît épuisée. Il ne s'était décidé que pour un temps donné à un pitoyable rôle que son dévouement lui avait fait accepter. Sa résignation est lasse d'une nullité qui ne devait être que temporaire. Ce n'est pas qu'il réclame une plus grande part d'autorité, un plus noble exercice de facultés dont il sent autant que personne l'insignifiance. Il ne demande que le repos et le retour aux paisibles attributions de la sinécure de la Légion-d'Honneur. Il invoque l'accomplissement de la promesse royale, et il n'a recouvré la parole que pour exprimer, aussi nettement que ses habitudes de soumission le lui permettent, l'intention de se retirer à la première occasion de délibération sérieuse qui se présentera. Il ne veut pas attendre la discussion du budget, et encore moins celle du traité avec les Etats-Unis, qui ne peut être long-temps ajournée.

Ce n'est pas précisément le roi qui se montre embarrassé de cette résolution. S. M. Louis-Philippe a un remplaçant tout prêt, et que ses préférences tiennent depuis long-temps en réserve. Tout le monde sait que le maréchal Soult est l'homme selon le cœur et l'esprit du roi ; mais M. Guizot a positivement déclaré, et répétait encore hier à la chambre à qui voulait l'entendre, qu'il ne siégerait jamais dans une administration présidée par le maréchal Soult ; que c'était un brouillon, un homme étranger aux affaires régulières, qui ne comprenait ni l'ordre ni la liberté, et qui n'apprendrait jamais la théorie et la pratique du gouvernement représentatif telles que M. Guizot, les a inventées.

Le roi ne peut se décider à sacrifier M. Guizot dont l'impopularité et les antécédents sont une garantie auprès des puissances étrangères. M. Guizot a sa valeur à la chambre ; c'est le seul homme qui puisse donner à la contre-révolution une sorte d'autorité dogmatique, et prêter l'apparence logique d'un système aux désordres et aux violences du gouvernement. On ne peut d'ailleurs s'empêcher d'avouer qu'un ministre qui a su résister à d'aussi rudes atteintes, et sur lequel les preuves d'inconsistance et de trahison politiques se sont accumulées presque sans laisser traces, ne soit difficile à remplacer. Ce n'est pas qu'on ne pût trouver un homme tout aussi hostile à la révolution que M. Guizot ; mais il faudrait choisir parmi les médiocrités si incapables et si vaniteuses de la doctrine, ou s'adresser à quelque brutalité de l'espèce de M. Bugeaud.

On ne peut d'ailleurs laisser à M. Thiers seul le manie ment de la chambre. Il est par trop compromettant, trop faible contre les entraînements de la tribune ; c'est un homme dont on n'est sûr que sous l'œil du maître, au conseil ou dans l'antichambre.

Comme pour augmenter ces embarras, il y a dans le ministère une sorte de conspiration qui tient plus à des antipathies particulières et à des rancunes mal éteintes qu'à des motifs politiques contre M. Persil : on le trouve désagréable et presque odieux, quand il cesse d'être utile. Après avoir réellement dominé la chambre aux grands jours d'émeute et de danger, il ne lui reste aujourd'hui que l'inconvénient de ses formes biessantes.

La majorité elle-même est trop divisée, trop incertaine pour rendre au ministère la force et l'unité qui lui manquent. On la dirait épuisée par l'ordre du jour motivé. Depuis ce dernier effort, elle s'est affaiblie par de nombreuses défections. C'est tout au plus si elle se reformerait pour une mesure purement politique, et il est reconnu qu'elle ne tiendrait pas à une discussion de finances. Le traité des 25 millions ou le budget achèverait une désunion qui s'est déjà manifestée au sujet de la loi des 360 mille fr., et qui, depuis, a fait de nouveaux progrès.

La minorité est dans le même état de désorganisation. Elle n'a pas de ministère à proposer. M. Dupin est complètement découragé et sans influence. Le tiers-parti a déjà usé ses notabilités ; celles de la gauche prétendent que leur temps n'est pas encore venu. Le parti social se perd dans ses rêveries d'impossible conciliation, et les députés nouveaux ne songent qu'à préparer la révélation et les débuts de leur éloquence.

C'est probablement dans le sentiment de cette impuissance générale que la chambre va prendre une vacance de huit jours, pendant lesquels il n'y aura pas de séance publique. La santé de M. Thiers est tellement fatiguée qu'il ne pourrait résister aux émotions de la tribune, et c'est à peine s'il est en état de soutenir le familier et innocent bavardage des bureaux.

Le gouvernement a d'ailleurs besoin de crédit pour réfléchir sur le message du président Jackson. Cette affaire était devenue presque entièrement étrangère au conseil, si l'on en excepte ceux des ministres pour lesquels elle pouvait avoir un intérêt tout particulier.

On s'attendait bien à une réponse un peu hostile du président, mais on espérait que son mécontentement se renfermerait dans les limites qu'on lui avait tracées. Le général Jackson a mal compris le conseil, et la rudesse américaine a dépassé les bornes. Des instructions ont été adressées aux agents du gouvernement dans les villes de fabrique et de commerce à l'effet de provoquer à des pétitions en faveur du traité, et ce n'est probablement qu'après avoir obtenu ces manifestations de l'opinion que le ministère, si par impossible il existe encore à cette époque, se décidera à porter cette question devant les chambres.

On lit dans le Journal du Commerce de Paris :

Le commerce suit avec intérêt la polémique engagée sur le message du président Jackson, et la phrase suivante du Journal des Débats n'a pas passé inaperçue :

« Cette susceptibilité, blessée en nous comme chez tout ce qui porte un cœur français, nous ne doutons pas que le gouvernement ne l'éprouve à un haut degré ; nous craignons même d'avoir plutôt à en modérer qu'à en aigrir le sentiment. »

Aujourd'hui, à la chambre, on n'a pas vu sans surprise un grave député, tenant une haute position au ministère de la marine, fortifier son raisonnement sur une pétition des capitaines au long cours de la prévision d'une guerre avec une grande puissance maritime, et l'amiral Duperré lui-même faire une allusion assez transparente aux secours que la marine marchande pourrait se trouver dans le cas de réclamer de la marine militaire.

Nous regretterions de chercher à inspirer au commerce une dangereuse sécurité. Mais, en vérité, il nous semble que les choses n'en sont pas venues au point où les voit M. Tupinier, et des paroles comme celles qu'il a prononcées ne pourraient que fortifier les appréhensions qu'on ne sera que trop tenté d'éprouver. Si elles se propageaient, on verrait bientôt le commerce ressentir, par la

simple crainte des représailles des Etats-Unis presque autant de mal qu'en pourraient faire les représailles elles-mêmes. C'est trop ou trop peu ; il serait bon que le cabinet s'expliquât.

On lit dans le Bon Sens :

Deux congrès se préparent pour le mois d'avril prochain : l'un, de simples ministres des puissances germaniques, se tiendrait à Vienne ; l'autre, des grandes couronnes de l'Europe, se réunirait à Berlin.

La réunion de Vienne aurait pour but spécial d'examiner l'état de l'Allemagne, les résultats acquis des institutions répressives que la sainte-alliance alarmée vient d'imposer aux peuples germaniques. On chercherait ensuite à balancer les avantages immenses que la Prusse retire de son système de douanes, et l'Autriche s'efforcera de ressaisir l'influence qui lui échappe dans les destinées de la constitution germanique. Voilà pourquoi les conférences seraient indiquées encore une fois à Vienne.

Le but du congrès de Berlin serait plus vaste : il s'agirait d'examiner l'état de l'Europe. On n'a pu complètement s'abandonner à cet examen lors du dernier voyage du czar à Berlin ; le ministère tory n'était pas encore constitué. L'Europe veut attendre le résultat.

COUR DES PAIRS.

Audience du 9 janvier.

La cour a continué sa délibération sur les conclusions du réquisitoire.

Il s'agit toujours de la catégorie des faits qui ont eu lieu à Lyon et des individus poursuivis pour le crime d'attentat.

Elle a statué aujourd'hui sur le sort de quatorze inculpés, et a suris jusqu'à la fin de la mise en accusation, conformément à la demande du procureur-général, à prononcer sur sept inculpés absents, savoir : les sieurs Marpelet, Dassègne, ouvriers tailleurs ; Didier, Depassiot aîné, Depassiot cadet ; Berthollat et Gonge.

Elle a mis en accusation les sieurs Julien (Auguste), doreur sur bois ; Boyet (Etienne), cordonnier ; Marigné (Louis), genevois, tailleur ; Correa, portais ; Roux, dit Sans-Peur ; ouvrier en soie ; Pradel (Joseph), artiller au 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie ; Bérard (Jean), ouvrier en soie et peintre ; Thion (Jean-François), instituteur, et Cochet (Michel), monteur de métiers.

Elle a mis hors de cause les sieurs Touvenin (Jean-Louis), teinturier ; Guibaud (Jean-Louis), fabricant d'étoffe de soie ; Raggio (Johanne), ouvrier en soie ; Verpillat (Etienne), libraire ; Gauthier (François), limonadier, à la Croix Rousse.

L'audience est levée à 5 h. et renvoyée à lundi.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 12 janvier.

Des instructions confidentielles viennent d'être envoyées dans les ports de mer et les grandes villes commerçantes, pour provoquer des pétitions en faveur de la prompt adoption par les chambres du traité avec les Etats-Unis.

Toute l'activité ministérielle est déployée en ce moment aussi bien que toute l'influence du château, pour empêcher l'adoption de la proposition d'une enquête parlementaire sur le monopole du tabac. Il semble aux Tuileries que si la chambre s'arroge le droit d'enquête, elle se crée un pouvoir qui compromet vivement la prérogative royale.

On fera donc proposer de soumettre à la chambre des pairs et à l'approbation du roi la proposition d'enquête si, comme cela n'est pas douteux, elle est accueillie par la chambre des députés.

On remarque que le Journal des Débats craint encore d'exprimer ses vœux sur le résultat des élections anglaises.

Avant-hier soir, on connaissait à Londres 177 élections réformistes, et 106 ministérielles.

Les tories ont distribué des sommes considérables pour influencer les élections, et une foule de pétitions attaqueront, à l'ouverture du parlement, les choix obtenus à prix d'argent.

Du reste, le parti ministériel bat déjà en retraite.

Voici ce que dit un de ses journaux :

« Il n'existe aucune raison pour désespérer de notre cause, bien que la situation semble annoncer qu'elle est en danger. Ceux qui croient que c'est entre les réformistes et les non-réformistes que la lutte est engagée, se trompent évidemment : c'est de la réforme modérée et de la réforme précipitée qu'il s'agit en ce moment. »

Le Times qui, comme on sait, s'est rangé depuis peu sous la bannière des tories, s'exprime ainsi :

« La condition sine qua non de relations amicales entre le peuple anglais et le ministère conservateur, c'est la renonciation de la part de ce dernier, à tous ces préjugés et à toutes ces répugnances contre le principe de la réforme que l'on a jusqu'à présent reprochés à son parti. Que l'on veuille bien comprendre qu'il est impossible que la nation fasse un pas vers les mesures ou vers les hommes anti-réformistes ; il faut, au contraire, que l'on se rapproche d'elle. Si les conservateurs refusaient d'agir d'après ce principe, leur cause serait infailliblement perdue. »

Le massacre de Rathcoormac, en Irlande, à l'occasion du paiement des dîmes, a donné lieu à une enquête et à un jugement. Treize membres du jury se sont prononcés pour le meurtre volontaire, deux pour l'assassinat, et huit pour l'homicide involontaire. Ce jury se composait de 14 catholiques et de 9 protestants.

Le Courrier Allemand dit qu'il est question de la dissolution prochaine des chambres du Wurtemberg, mais il n'ajoute point foi à cette nouvelle.

Il m'arrive, par voie extraordinaire, des lettres de Madrid du 8 janvier :

Les bruits de modification ministérielle avaient à peu près cessé.

Le seul ministre qui ne parût pas devoir se maintenir long-temps était M. Moscoso, ministre de l'Intérieur. La disgrâce du général Cordova semblait certaine, et cet officier était dit-on, mandé à Madrid pour rendre compte de sa conduite lors de l'échec éprouvé par O'Ryan avec lequel il était en mésintelligence complète.

Il y a maintenant en Espagne 77 feuilles politiques.

On croit à Madrid que les factieux des provinces du nord sont fort découragés et que le prétendant voudrait bien quitter la partie, mais on ajoute que Zumalacarréguy et les autres chefs n'y consentiront jamais. Le comte de Villemur avait été chargé de négocier le départ de don Carlos, et c'est pour cela qu'il a été chassé par la junte rebelle de Navarre.

Le choléra s'éteint graduellement dans le midi de l'Espagne.

A Santillana-de-la-Mar, on a découvert une conspiration carliste et saisi 800 fusils.

Le gouverneur de Tortosa, ayant eu connaissance que les débris des bandes insurgées du district se trouvaient dans quelques cavernes voisines, les a fait traquer et arrêter par deux compagnies du 5<sup>e</sup> léger.

Dans la séance du 2 janvier, la chambre des procureurs a commencé la discussion du budget de la justice.

On me communique des lettres de la frontière du 8 : rien de nouveau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Martin du Nord.)

Suite et fin de la séance du 10 janvier.

M. Viennet fait le rapport de la pétition suivante :

« Le sieur Marcard, chef du bureau du sous-intendant militaire du département des Deux-Sèvres, à Niort, demande que les employés de l'intendance militaire soient organisés en corps à l'instar des agents des subsistances. »

La commission propose le renvoi au bureau des renseignements.

M. Toulgoet demande le renvoi au ministre de la guerre.

M. de Rancé s'y oppose dans l'intérêt du trésor.

M. Auguis : Je demande l'ordre du jour.

L'ordre du jour est prononcé.

« Le sieur Menardier, électeur et éligible, à Moulins, propose, pour obtenir des réductions sur les dépenses publiques, de porter le nombre des régiments d'artillerie à onze au lieu de quatorze, ce dernier nombre étant beaucoup trop fort pour l'état actuel de la France. »

M. le rapporteur fait sur cette pétition un long rapport, dans lequel il relate les raisonnements du pétitionnaire qui, dit-il, n'eût pas dû blâmer un aussi grand capitaine que le maréchal Soult, sans connaître la matière. La commission propose l'ordre du jour.

M. Demarçay soutient la pétition et déclare qu'on a eu tort d'augmenter autant le corps de l'artillerie ; il s'élève surtout sur le nombre de quatorze écoles régimentaires d'artillerie ; il soutient que l'infanterie est d'une plus grande importance dans les batailles que l'artillerie ; officier d'artillerie, il est tout disposé, sans doute, à reconnaître les services qu'elle a rendus, mais la pétition ne lui en paraît pas moins fondée. Il en demande le renvoi au ministre de la guerre.

M. le colonel Paixhans combat M. Demarçay, et déclare que suivant lui notre artillerie n'est pas même assez nombreuse ; celle de Prusse l'est plus, et dans une guerre cela pourrait avoir de grands inconvénients.

M. Demarçay : Ce n'est pas la réduction du corps de l'artillerie, dans lequel j'ai eu l'honneur de servir, que je demande, mais celle du nombre des régiments, et surtout des écoles. Je ne demande pas la réduction de l'état-major de l'artillerie sans qu'on diminue les autres états-majors ; ce serait une chose déraisonnable ; mais je crois qu'il est nécessaire de réduire tous les états-majors, qui sont une superfétation.

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté.

« Le sieur Bernard, commandant du bataillon communal de la garde nationale de la ville de Lusignan (Vienne), lieutenant retraité du 61<sup>e</sup> régiment de ligne, propose de placer l'effigie de Napoléon sur la décoration de la Légion-d'Honneur. Le pétitionnaire demande en outre l'échange des brevets sur lesquels se trouveraient empreintes des fleurs de lis, et le paiement de la retenue faite aux légionnaires. »

M. Viennet propose l'ordre du jour sur la portion de la pétition qui a rapport au paiement de la retenue faite aux légionnaires, et le renvoi du reste au président du conseil.

Ces conclusions sont adoptées.

« Les habitants de la ville de Soissons demandent des indemnités en retour des servitudes militaires imposées à leur ville pour la défense de l'état. »

M. le rapporteur propose le dépôt au bureau des renseignements.

M. Lherbette : J'adopte les conclusions de la commission, mais je demande en outre le renvoi au ministre de la guerre.

M. Paixhans fait l'histoire de la législation militaire sur les places fortes, et dit qu'elle doit être changée. Il appuie le renvoi demandé par M. Lherbette.

M. Valazé réfute M. Paixhans ; il ne voit pas cette nécessité de changement.

M. Lherbette répond quelques mots au milieu du bruit.

M. Bussières : L'ordonnance qui déclare Soissons place de guerre, est de 1821 ; cependant on a agi avec cette ville dès 1815, comme si elle l'était déjà ; c'est une violation de la loi que le gouvernement doit réparer. Je demande le renvoi au ministre de la guerre et au bureau des renseignements.

Le double renvoi est adopté.

Développement de la proposition de M. Havin sur les chemins vicinaux.

M. Havin : Je prie la chambre de permettre que M. Glais-Bizoin donne lecture des développements de ma proposition.

M. Glais-Bizoin développe la proposition en 64 articles ; nous la ferons connaître lors de la discussion.

M. Guizot : Je ne m'oppose pas à la prise en considération, mais je dois faire connaître à la chambre qu'il existe une commission composée de membres de la chambre, chargée d'examiner la question, et d'ici à un mois peut-être on vous présentera un projet.

M. Havin : Eh bien ! on le renverra à la commission chargée de l'examen de ma proposition.

M. Guizot : Je ne puis admettre cela ; tout projet de gouvernement doit être renvoyé à une commission spéciale.

M. Glais-Bizoin : Si M. le ministre s'engage à présenter son projet dans la session, nous retirerons le nôtre ; nous l'avons pré-

senté, parce que la nécessité d'une législation sur la matière est reconnue.

M. Gillon demande l'ajournement de la nomination d'une commission.

M. Haivin consent.

La proposition est prise en considération. L'ajournement est aussi prononcé.

M. le président lit l'ordre du jour. Mardi à deux heures séance publique pour les développemens de M. Martin.

M. Salvete: Je demande que la semaine soit consacrée à l'examen du budget; qu'il n'y ait de séance publique que samedi.

La séance est levée à 5 heures.

## NOUVELLES.

— Les lettres particulières reçues d'Amérique s'accordent à dire que les propositions du président ne seront pas acceptées intégralement par le congrès. On lui refusera l'autorisation de courir sus aux navires français et de les confisquer; seulement on votera un bill de « rupture des relations commerciales (non-intercourse). »

Les deux états se trouveraient, en ce cas, dans la même position respective où ils sont restés pendant quatre ans, de 1818 à 1822. Ce serait toujours la même gêne pour le commerce, mais avec l'odieuse du pillage réciproque en moins. (Temps.)

— On nous apprend à l'instant que par suite d'insultes faites à une dame à la promenade, une vive irritation s'était manifestée à Meaux entre les habitants et les lanciers qui y tiennent garnison. On parle de mêlées à la suite desquelles les lanciers auraient été repoussés dans leur quartier, où ils seraient consignés par leurs chefs et même comme bloqués par les habitants.

On ajoute qu'à la première nouvelle de ce qui se passait, le maréchal Mortier voulait donner l'ordre de changer les lanciers de garnison, mais que M. Thiers a été d'avis qu'il fallait d'abord établir une espèce d'enquête, et deux bataillons de troupes de ligne sont partis ce matin pour Meaux: cette dernière circonstance est certaine, et donne quelque consistance aux bruits qui ont couru aujourd'hui, et sur lesquels la Feuille ministérielle du Soir garde le silence.

— Un jour de l'an de grâce 1833, un député qui n'a jamais rendu de services qu'au ministère, se présente chez un membre du cabinet, et demande, pour sa fille, une place dans la maison royale de Saint-Denis. — Mais, lui dit-on, la maison royale est exclusivement destinée aux filles des membres de la Légion-d'Honneur, et vous ne l'êtes pas. — Ce n'est point là une difficulté: faites-moi chevalier, et alors nul n'aura le droit de trouver à redire à ce que vous donniez une place à ma fille. — Qu'à cela ne tienne.

Cette histoire était oubliée: la publication des documents qui accompagnent la présentation du budget vient la rafraîchir. Au milieu d'une longue énumération de campagnes, de blessures, de services des pères des jeunes filles admises à St-Denis, on distingue la note suivante:

*Fille d'un chevalier, membre de la chambre des députés: était élève payant pension depuis le 29 mai 1833. (p. 913)*

Cette nomination a été faite le 1<sup>er</sup> janvier 1834, apparemment pour qu'il fût bien entendu que c'était un cadeau.

— On n'a pas oublié la déclaration faite par le *Moniteur* que M. Guizot était resté étranger à la rédaction du *Moniteur de Gand*, le *Mercur* belge, en reproduisant cette déclaration, ajoute:

« On nous assure, d'un autre côté, qu'un compagnon imprimeur français, arrivé depuis peu de jours en Belgique, a été assez intelligent pour se procurer la copie originale de plusieurs articles insérés dans le *Moniteur de Gand*, et qu'il se propose de les adresser à la chambre des députés, pour qu'elle puisse juger de la véracité des dénégations données par le *Moniteur* français.

Si nous sommes bien informés, on pourra vérifier les écritures d'un ministre, d'un pair de France de la révolution, de plusieurs hommes de lettres rétribués en ce moment par le ministère du 13 octobre, enfin de plusieurs officiers supérieurs employés activement dans l'armée. »

— D'affreuses persécutions continuent d'avoir lieu au Tong-King contre les missionnaires français. C'est le 17 octobre 1833 que M. Gogelin a été étranglé à Hué, capitale de la Cochinchine, au milieu d'une foule de spectateurs. Deux jours avant, M. Jaccard et le père Odorico, qui jusque-là n'avaient eu que la prison à endurer, furent chargés de la cage et mis au cep.

Ils devaient être exécutés le jour de la Toussaint avec plusieurs autres chrétiens; mais leur supplice ayant été différé, les lettres sont parties avant leur mort. On est persuadé qu'ils ont en ce moment consommé leur sacrifice. Un prêtre Tong-Chinois, âgé de 61 ans, et beaucoup de chrétiens ont eu la tête tranchée. (Univers religieux.)

## EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — On nous écrit de Bayonne, 6 janvier:

Voici le bulletin adressé au consul de S. M. la reine d'Espagne, par le commandant-général des provinces Basques, D. J. Carratala, dans une dépêche datée d'avant-hier:

Commandant général des provinces Basques.

Les armes de la reine ont remporté ce soir une victoire complète sur les hauteurs d'Ormaisteguy contre huit bataillons du rebelle Zumalacarréguy qui ont été battus et dispersés dans toutes les directions après avoir éprouvé une perte considérable. Le combat a duré depuis trois heures et demie du soir jusqu'à l'entrée de la nuit. S'il y avait eu une heure de jour de plus, la faction eût été anéantie. Je vous communique cette nouvelle pour que vous la fassiez connaître, et qu'elle réjouisse le cœur des bons Espagnols. Dieu vous garde.

Villa-Franca, 2 janvier.

Au gouverneur de la place de Saint-Sébastien.

On nous écrit de la frontière, 5 janvier:

Le 2, à deux heures de l'après-midi, un convoi destiné aux troupes chistines, et composé d'un million en numéraire, de 200 bœufs, de 100 chevaux bridés et d'une grande quantité de souliers et autres effets, est arrivé à Ainhoa de votre ville. Le lendemain

samedi, vers le soir, une colonne de troupes chistines, forte de 1,000 hommes, est arrivée pour recevoir ce convoi; elle était commandée par le colonel Ocana.

Ces troupes se sont échelonnées sur la frontière, pendant que l'état-major, composé de près de 60 officiers brillamment vêtus, pénétrait jusqu'à Ainhoa. Cette colonne craignait d'être attaquée dans les défilés qu'elle doit traverser entre Lanz et Belate pour se rendre à Pampelune; on dit ici que le général Mina lui-même, avec d'autres troupes, doit se porter à sa rencontre à Belate, et qu'il a fait diriger le convoi sur Urdach dans le but d'y attirer Zumalacarréguy. Ce dernier paraissait s'être porté dans la direction de Vittoria pour y attaquer les recrues qui viennent de l'intérieur.

Lors de l'arrivée de l'avant-garde des troupes de la reine à Urdach, deux soldats dont un français d'origine, s'étant écartés de la route pour prendre du vin dans une maison isolée, furent massacrés par des paysans carlistes; le Français reçut un coup de feu à la tête ainsi que des coups de crosse de fusil. Après cette équipée, les carlistes prirent la fuite. (Memorial.)

## FUSILS DE CHASSE.

(214) Plusieurs maisons de St-Etienne, MM. Paillart-Vialeton, Galley, Branon frères, etc., les maisons de Liège, Lesoinne et Pirlot, Fraucotte, Moveau, Thonon frères, Plomdeur, etc., ont traité depuis quelques mois avec la maison Lefauchaux de Paris, pour faire des fusils du système Lefauchaux. Les douze principaux archangebusiers de la capitale se sont également réunis à M. Lefauchaux pour exploiter son invention. Le relevé statistique des canons de fusil, dits de Paris, fabriqués en 1834, établit que, sur 900 canons, 400 environ ont été faits au système Lefauchaux, qui paraît devoir faire une révolution pareille à celle qui suivit, il y a 12 ans, l'invention des capsules fulminantes. Aujourd'hui que les fusils à charge par la culasse ont été débarrassés par M. Lefauchaux de l'inconvénient du crachement, ces armes doivent remplacer partout avec avantage le fusil à piston ordinaire, elles peuvent surtout être mises sans danger dans les mains des chasseurs les plus novices.

## ANNONCES DIVERSES.

(190 4) *A vendre pour cessation de fonction.* — Une très-bonne étude d'avoué au Puy, chef-lieu du département de la Haute-Loire, au prix de 28,000 f. On donnera toute facilité pour les paiements; les avoués sont seuls agréés au tribunal de commerce.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Lagardière, avoué, à Lyon, rue du Bœuf, n<sup>o</sup> 28, au 2<sup>me</sup>.

(177 7) *A vendre.* — Greffe de justice de paix de la ville de Roanne. On accordera tous les délais désirables pour les paiements.

S'adresser au bureau du journal.

(156 10) *A vendre pour cause de départ.* — Un fonds de café situé aux Brotteaux, place Louis XVI.

S'adresser à M. Viennot, notaire, place des Terreaux, n<sup>o</sup> 10.

(188 3) *A louer en totalité.* — Une maison située à Montluel, ayant sa façade principale sur la promenade des Tilleuls et composée de caves, écurie, cour, rez-de-chaussée, trois étages au-dessus et grenier.

Cette maison, construite récemment, est propre à une manufacture à cause de la facilité des eaux qui coulent à peu de distance et qui ne tarissent pas.

Le propriétaire louerait un ou plusieurs étages, selon la convenance du preneur.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Godemard, avoué près la cour royale, rue St-Jean, n. 4.

(211) Le sieur Malin, ancien maréchal-des-logis-chef de hussards, grande allée des Brotteaux, maison du tir au pistolet, loue des chevaux pour voyage, promenade, et donne des leçons d'équitation; il a dans ce moment de très-jolis chevaux pour promenade.

(182 5) On demande un commanditaire ou un associé qui puisse fournir la somme de 10,000 f. de suite pour une entreprise en pleine activité.

S'adresser à M. Cailliod, aubergiste, rue Bourghanain, n<sup>o</sup> 34, à Lyon.

## Hôtel Saint-Pierre.

(204 2) Henri Eisseman prévient le public qu'il continue de servir des diners à la carte et à tant par tête, à toute heure du jour. Le sieur Henri mettra tous ses soins pour l'activité du service.

## HORLOGERIE.

Outils et Fournitures, Limes et Aciers Anglais.

### Liquidation à Prix de Fabrique.

A dater du premier février l'on vendra à prix de fabrique (soit de 25 à 50 p. 0/10 au-dessous du cours), par assortiment ou en détail, les articles ci-dessus, chez Baudin frères, petite rue Mercière, n<sup>o</sup> 14.

Les personnes qui désireraient prendre la suite de l'établissement, peuvent se présenter d'ici à la fin du courant. L'acquéreur obtiendra toute facilité de paiement.

### RHUMES, TOUX, CATARRHES.

Nous rappelons aux enrhumés que M. Guichard, pharmacien, place des Cordeliers, n<sup>o</sup> 22, à Lyon, vient de recevoir une provision nouvelle de l'excellent PATE DE LICHEN, composée par Renard, pharmacien, rue Vivienne, n<sup>o</sup> 19, à Paris. (213)

### SIROP PECTORAL

## DE MOU DE VEAU,

Composé par M. MACORS, pharmacien, rue St-Jean, n<sup>o</sup> 30, à Lyon, approuvé par la Société royale de Médecine de Paris, et en l'an X par celle de Lyon.

Contre toutes les maladies qui attaquent la poitrine, telles

que toux sèches et irritations, rhumes, coqueluches, atteintes de voix, qu'il fait disparaître en moins de vingt-quatre heures.

Le prix est de 3 f. la double topette, et 1 f. 60 c. la demi-topette.

Le dépôt pour la division du nord est chez M. Cruevert, herboriste à la Glacière. (170 5)

Sirop pectoral fortifiant du docteur CHAUMONNOT, préparé par M. POISSON, pharmacien breveté du Roi, rue du Roule, n<sup>o</sup> 11, à Paris.

(UNE MÉDAILLE d'or a été accordée à l'auteur de ce remède.)

La saison froide et humide qui engendre la toux, les rhumes, les catarrhes, la coqueluche, et les affections multipliées de la poitrine dont la plupart sont rebelles aux moyens employés pour leur guérison, nous engage à recommander l'usage du Sirop pectoral fortifiant du docteur CHAUMONNOT. — Ce médicament n'a besoin d'aucun éloge: les certificats des célèbres médecins de la capitale, qui sont à l'appui du prospectus, sont les meilleurs titres en sa faveur.

Le dépôt est chez MM. Vict. Biétrix, SIONNEST et Comp<sup>e</sup>, rue Neuve, n<sup>o</sup> 12, à LYON. — Chez M. MICHEL, rue de la Pêcherie, TARARE. (1401 6)

# Syphilis

ET

## Maladies Cutanées.

### SIROP DÉPURATO-LAXATIF

### de Séné\*,

Préparé par PERENIN, Pharmacien, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n<sup>o</sup> 23, à Lyon.

Le nombre des guérisons, aussi promptes que surprenantes, opérées chaque jour par ce sirop, est un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment.

L'expérience prouve d'une manière incontestable qu'aucun sirop ni autre préparation de ce genre ne peuvent, en aucun cas, rivaliser avec ce puissant dépuratif. Les affections cutanées, les maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que DARTRES, GALES, rentrées ou anciennes, BOUTONS, PUSTULES, VIEUX ULCÈRES, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ECOULEMENS, anciens ou récents, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont toujours cédé à l'influence de ce médicament.

Il remédie aux accidens mercuriels. \* C. P. 159.

Des dépôts existent en France et à l'étranger.

On fait des envois. (Affranchir.) (1414 20)

### PATE PECTORALE

### DE REGNAULD AINÉ,

Autorisée par Brevet et Ordonnance du Roi.

La vogue immense dont elle jouit depuis un grand nombre d'années est fondée sur les succès constants pour la guérison des rhumes, catarrhes, toux, coqueluches, asthmes, et autres maladies de poitrine.

Dernièrement encore, la supériorité manifeste de la pâte de Regnauld aîné sur tous les autres pectoraux, vient d'être constatée par des expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris.

(Pour les dépôts, voir le N<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> novembre. (1283 7)

## THÉÂTRE

### DES BEAUX EFFETS ET MERVEILLES DE LA NATURE;

Passage de l'Argue, escalier G.

(On commencera à 7 heures.)

MM. Cautru père et fils, professeurs de physique expérimentale et récréative, donneront aujourd'hui jeudi une séance composée d'une infinité d'expériences électriques, de chimie, jeux et tours d'adresse; transformation des plus nouvelles et des plus variées. Dans ce beau spectacle on y trouve l'utile et l'agréable.

On est prié de voir l'affiche pour avoir de plus grands détails. (212)

Spectacles du 15 janvier.

### GRAND-THÉÂTRE.

Angèle, drame. — Salvoisy, vaud.

### GYMNASE LYONNAIS.

La Cinquantaine, vaud. — Un Premier Amour, vaud. — Le Père et la Fille, vaud.

### BOURSE DE PARIS du 15 janvier.

Cinq pour cent,	107f 20	107f 20	107f 15	107f 25
— fin courant,	107f 35	107f 40	107f 30	107f 40
Trois pour cent,	77f 5	77f 10	77f 5	77f 5
— ay courant,	77f 20	77f 35	77f 20	77f 35
Quatre pour cent,	93f 40			
Rentes de Naples,	93f 80	93f 80	93f 80	93f 80
— fin courant,	94f	94f	94f	94f
Rentes perpétuel,	44f 3/4			
Emprunt cortès,	43f 1/2			
Act. de la banque,	1797f 50			
Quatre canaux,	1173f 75			
Caisse hypothéc.,	615f			
Emprunt d'Haïti,				



P.-E. PRUDHON, Rédacteur, l'un des Gérans.